

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres.*

## COMMUNIQUÉ DU 23 MAI 2025 RELATIF À L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

**Comptoir Général des Fromagers Français**

MISE À DISPOSITION DE LA NOTE EN RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ UNIBEL SA

**Prix d'offre par action Unibel SA** : 1.180 €

**Durée de l'offre publique d'achat simplifiée** : 10 jours de négociation

Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Unibel SA le 23 mai 2025 en application des dispositions de l'article 231-27, 3° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application des dispositions de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF, l'AMF a, le 23 mai 2025, apposé le visa n°25-177 sur la note en réponse établie par la société Unibel SA dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Comptoir Général des Fromagers Français.

La note en réponse visée est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la société Unibel SA (<https://unibel.fr/>) et peut être obtenue sans frais au siège social d'Unibel SA, 2 allée de Longchamp – 92150 Suresnes.

La note en réponse doit être lue conjointement avec les autres documents publiés dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée. En particulier, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'Unibel SA seront mises à disposition du public au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces informations.

Préalablement à l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres.*

***Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Unibel SA décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.***